

# REFERENDUM DU 09 MAI 2021

## COLLECTIF VERCORS TRIEVES POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES SPORTS D'HIVER A GRESSE EN VERCORS

« ETES VOUS FAVORABLE A L'INSTALLATION  
DE 9 ENNEIGEURS SUR LA PISTE DES CHAMOIS ? »

### CULTURE DE LA NEIGE & NEIGE DE CULTURE

Les études et documents officiels, argumentaires sur

[neigeagresse.fr](http://neigeagresse.fr)



\*\*\* Éditorial

### N'opposons pas les projets entre eux !

Dans le billet n° 2 de l'équipe municipale, Madame l'adjointe à l'urbanisme suggère que « les travaux de sécurité routière dépendront de la capacité financière de la commune qui pourrait être impactée par les résultats du référendum » !

Cette affirmation erronée et tendancieuse distille le doute en opposant caricaturalement les travaux de sécurité routière au projet des 9 enneigeurs.

**Il est pourtant clair que les premiers seront financés par le budget communal et le second par celui de la Régie du domaine skiable (EPIC).**

Les « adhérents » du collectif 2050 semblent également se délecter de ce type d'arguments. Dans un récent message, l'un d'eux écrit : « La moitié des enfants de l'école travaille dans un préfabriqué depuis 2003 ! Cela devait être temporaire à l'époque. L'église est fermée car elle menace de s'effondrer, le bâtiment des Dolomites devient peu à peu désaffecté. Faute de trottoirs, les voitures passent à quelques centimètres des piétons et poussettes le long de la départementale en cœur de village, 4 hameaux sur 13 (et donc de multiples familles) n'ont ni eau communale (!), ni borne incendie. Nous pensons que dans ces conditions, il serait irresponsable d'endetter encore la commune avec 500 000€ de canons à neige fonctionnant tout au plus quelques semaines par an. »

Ce message est « liké » comme le disent les jeunes par quelques personnes dont Madame la 1ère adjointe !

**Quel constat ! Quel réquisitoire ! Alors que proposez-vous ? Tout modifier y compris l'identité du village ?**

**Ne nous laissons pas gruger. Restons honnêtes et ne mélangeons pas les budgets.**

N'oublions pas que sur l'année 2020, pour son premier exercice, les comptes de la Régie (EPIC) ont été équilibrés grâce à la neige de culture. N'oublions pas non plus de citer les subventions prévues pour les enneigeurs et qui peuvent encore évoluer.

Cependant, nous sommes favorables aux réflexions et débats pour définir collectivement de nouveaux projets. Mais, nous n'oublions pas que ces programmes, s'ils se réalisent, seront financés par le budget communal alimenté en grande partie par les contributions des 981 personnes inscrites aux rôles des impôts locaux.

Et pourquoi avons-nous 981 contribuables ? Nous les devons à la station que nous garderons tous ensemble si nous savons l'optimiser, la diversifier et la rendre encore plus attractive !

### Modifier l'identité du village ?

Cette annonce étonnante est la conclusion de l'éditorial de Monsieur le Maire dans le billet n° 2 de la commune. En quoi l'identité du village serait-elle à modifier ? Quels éléments de cette identité ne conviennent pas à l'équipe municipale ? D'ailleurs, comment définir ce terme ? Qu'en pense le Larousse ? Pour lui, « c'est le caractère permanent et fondamental d'un groupe qui fait son individualité, sa singularité ». Vaste débat aussi nouveau que clivant sur lequel les gressods, les gressois, les résidents et tous les amis de notre vallée devront se prononcer !

\*\*\* Les membres du bureau du collectif

Ce dépliant et son encart ont été entièrement financés par les cotisations des 310 adhérents actuels de l'association Loi 1901 enregistrée en Préfecture le 29 décembre 2020 sous le nom :

Collectif Vercors Trieves pour la promotion et la défense des sports d'hiver à Gresse en Vercors

# COMPTE RENDU D'AUDIENCE A LA PREFECTURE du 27 avril 2021

Une délégation de notre collectif composée d'Alain ROUGALE, Patricia GRILLET et Bernard FREYDIER a été reçue ce mardi 27 avril pendant 1 h 15 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture. Vous trouverez ci-dessous les principales questions posées et **en bleu les réponses obtenues**. En introduction, nous avons rappelé à Monsieur le Préfet notre lettre du 3 mars 2021 exposant la genèse de notre association qui compte aujourd'hui 310 adhérents, nos différentes analyses et démarches, nos inquiétudes et notre demande de désignation d'un médiateur.



Jamais dans l'histoire de notre commune, nous n'avons connu une telle fracture, de telles tensions sur plusieurs sujets avec une équipe municipale qui souhaite, aujourd'hui, comme l'a écrit Monsieur le Maire dans le récent billet n° 2 de la municipalité « **modifier l'identité du village** ».

**Cette affirmation a beaucoup étonné Monsieur le Préfet.**

## 1) Le référendum du 9 mai 2021

**Malgré la pandémie, ce scrutin sera bien maintenu comme d'autres élections partielles, courant mai, dans le département de l'Isère.**

Le projet d'installation des 9 enneigeurs étant de la compétence de la Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors (EPIC), le conseil municipal pouvait-il organiser ce référendum décisionnel dont une partie des contribuables est injustement exclue ?

**Monsieur le Préfet et Monsieur le Secrétaire général nous ont affirmé que leurs services n'avaient jamais été associés à l'organisation de ce référendum ni à la rédaction des deux documents (délibération et convention) réellement soumis au vote des électeurs. Les services vont cependant s'assurer de la légitimité juridique de la procédure.**

## 2) Quelques questions pratiques

Un électeur pourra-t-il disposer de 2 procurations comme les textes semblent le prévoir pour les élections régionales et départementales du mois de juin 2021 ?

**Oui, chaque électeur pourra disposer de deux procurations.**

## 3) Nos inquiétudes pour la Régie du domaine skiable, (EPIC)

Deux évènements récents nous interpellent :

Monsieur Gilles APELOIG, conseiller municipal et président de l'EPIC depuis les dernières élections municipales a démissionné de cette présidence le 31 mars 2021 ainsi que Monsieur Valéry ROUTABOUL qui était directeur d'exploitation depuis 10 ans. Aujourd'hui, aucun nouveau directeur n'a été recruté. L'équipe technique des permanents n'a plus de manager.

Bien que n'ayant pu consulter, à ce jour, aucun compte rendu, nous savons que le conseil d'administration a élu récemment Monsieur l'adjoint au tourisme, comme nouveau président de la structure et, après trois tours de scrutin, à la vice-présidence un conseiller municipal qui cumule plusieurs postes et activités liés à la commune et à l'exploitation du domaine skiable. Pouvez-vous nous rassurer sur la bonne transmission à vos services des dossiers de demande d'aide proportionnelle aux chiffres d'affaires des saisons précédentes dans le cadre du plan de soutien de l'État aux exploitants de remontées mécaniques ?

**Monsieur le secrétaire général va s'assurer que le dossier a bien été déposé.**

Après avoir consulté Madame et Monsieur les Sénateurs, Madame la Députée, pouvons-nous avoir confirmation que des dossiers de demandes de subventions complémentaires au financement des 9 enneigeurs ont bien été déposés par l'EPIC ou qu'ils peuvent éventuellement l'être encore ?

**A ce jour, la Préfecture n'a pas connaissance d'éventuelles nouvelles demandes. Par contre, nos interlocuteurs nous ont affirmé qu'il n'était pas trop tard pour que l'EPIC ou la commune déposent des dossiers dans le cadre des plans d'aide à la montagne de l'État, de la Région et du Département.**

Si le oui l'emporte au référendum, quelles démarches pourriez-vous nous conseiller pour nous assurer que l'équipe municipale appliquera bien la délibération et la convention soumises au vote et, qu'elle ne fera pas d'obstruction à la réalisation effective de ce projet ?

**Dans cette hypothèse, Monsieur le Préfet sera très attentif au bon respect de la décision des électeurs. Il étudiera la possibilité de désigner un observateur.**

#### 4) La pérennité économique de la station

Monsieur le Maire, Monsieur Franck GRABIAS, administrateur de l'EPIC, ont plusieurs fois exprimé dans la presse leur volonté de limiter l'exploitation du domaine de ski alpin à sa partie basse. Dans cette hypothèse, notre station, amputée de plus de la moitié de ses pistes, perdrait une grande partie de son attractivité, ce qui pourrait constituer la première étape d'une décroissance touristique mortifère.

**Monsieur le Préfet s'est montré très attentif aux conséquences économiques d'une limitation du périmètre du domaine skiable alpin. Il a admis que le projet d'installation des 9 enneigeurs ne créait pas de piste nouvelle et qu'il n'avait rien à voir avec certains grands projets d'aménagements dans d'autres stations. Il a déclaré que la situation financière actuelle de la commune lui paraissait saine.**

#### 5) La sécurisation du domaine skiable

Nous ne pouvons également oublier les problèmes évidents et essentiels de sécurisation de cette partie basse de la station qui dépendent de la bonne mise en œuvre du PIDA (Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches) approuvé, chaque année, par la commission communale de sécurité et la Préfecture. Bernard FREYDIER qui était maire le 3 février 1978 quand l'avalanche partie de la Posterle a couché 2 pylônes de Pierre-Blanche, une partie de forêt et 1 pylône du Praz, a remis une lettre personnelle à Monsieur le Préfet lui relatant les faits.

**Monsieur le Préfet portera une attention toute particulière au respect des règles de prudence et de sécurité, au maintien d'un service de pisteurs-artificiers performant pour appliquer le PIDA.**

#### 6) Les réunions du conseil municipal

Depuis le mois de décembre 2020, le conseil municipal s'est réuni systématiquement à huis clos. Aucune publicité des débats n'a été organisée. La commune a pourtant acheté le matériel nécessaire à leur diffusion et elle annonce sur son site qu'un lien sera communiqué avec la convocation des conseils municipaux. A ce jour, rien n'a pas été fait.

**Monsieur le Secrétaire général vérifiera ce point et le bon respect des textes du 14/11/2020.**

### Les brèves choisies par le Collectif avant le vote

#### \* Premier comité de ski de randonnée en station piloté par le département de l'Isère

Si les itinéraires de ski de randonnée sur domaine alpin ont de beaux jours devant eux, surtout s'ils sont à proximité des grandes agglomérations, reste à régler la question de la rentabilité. Damer, sécuriser, assurer une présence de pisteurs secouristes, entretenir les traces de randonnée implique des coûts. L'heure est au tâtonnement des stations dans la recherche d'un modèle économique. Sur un plan juridique, reste aussi à normaliser la pratique dans les arrêtés municipaux. C'est d'ailleurs dans ce contexte que s'est réuni il y a quelques jours un comité ski de randonnée en Isère, piloté par le Département. La réflexion d'une offre que l'on veut maintenir gratuite se financera sur l'exploitation du ski alpin ou la taxe de séjour. D'autres pistes visent la mise en place d'un « forfait » ski de randonnée sur domaine alpin ou le paiement du stationnement au pied des pistes, pour dégager une rentabilité à long terme.

Toutes les stations ne pourront pas s'engouffrer massivement dans le ski de randonnée sur les pistes domaine skiable. Passé l'effet de découverte du ski de randonnée de cet hiver particulier, ajouté à cela le coût du matériel et l'exigence physique bien supérieure au ski alpin, les néo randonneurs retourneront très vite sur les remontées mécaniques, repères de leur apprentissage de la glisse. La clientèle des stations disposera d'une nouvelle offre de diversification de la montagne, d'un encadrement par des professionnels, avant de connaître un jour les joies sereines de la randonnée en pleine nature. (synthèse - article Montagnes Magazine 13 avril 2021 - ski de rando: l'avenir de la pratique en station)



## \* Deux conclusions de la récente étude Stratorial réalisée à la demande la commune

La situation financière de la commune s'est globalement améliorée entre 2014 et 2020, notamment à travers une maîtrise importante de la dépense: l'amélioration de l'épargne, malgré un niveau de recettes stable, s'est construite sur une baisse de la dépense. En particulier, et même s'il reste élevé, l'endettement s'est amélioré (45 K€ de charges d'intérêts remboursée en 2015, 23 K€ en 2020).

« En conclusion, la municipalité de Gresse-en-Vercors (**et son EPIC**) est en capacité de financer ses investissements prévus entre 2021 et 2026 si elle obtient les subventions escomptées, tout en diminuant son encours de dette et son ratio de désendettement (de 8,2 ans estimés en 2021 à 5,7 ans estimés en 2026 soit -246K€ou -27,8%) et en améliorant sa trésorerie grâce à l'augmentation du fonds de roulement (+100K€, soit 2 62 K€ en 2026 pour 185 K€ au 31/12/2020. La capacité à augmenter les subventions aux budgets annexes est +20 K€ entre 2026 par rapport à 2021».

## \* Aucune contradiction entre la lettre de Monsieur le Président du PNRV du 15 avril 2021 et notre brève

Le Parc a transmis le 16 juillet 2019 le dossier des enneigeurs pour lequel il était consulté à Monsieur le Préfet de Région qui a signé l'arrête d'autorisation environnemental le 31 juillet 2019. Le Parc ne s'est donc pas opposé au projet. Et comme chacun le sait quand une collectivité n'exprime pas son avis défavorable, c'est qu'elle l'approuve dans le cadre d'une décision de non-opposition.

## \* Intervention de Jean-Baptiste LEMOYNE

Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé du Tourisme :

« La montagne n'a pas de prix, et nous assumons le coût de sa sauvegarde. Le plan d'investissement dédié à l'économie de montagne est tourné vers l'avenir en assurant le développement d'une offre touristique diversifiée... **en complémentarité bien sûr avec le ski alpin qui est la locomotive de l'économie de montagne** ». (Propos extrait de Montagne Leaders, mars & avril 2021)

## \* Synthèse de quelques propos publiés dans TRACES - magazine professionnels ESF

recueillis lors d'une table ronde par Laurent DAVIER (groupe Dauphiné Libéré), avec Jean Luc BOCH (Président de l'Association des Maires des Stations de Montagne), Eric BRECHE (Président du Syndicat national des moniteurs du Ski Français), et Alexandre MAULIN (Président de Domaines Skiabiles de France).

« Même dans les stations villages qui ont un peu mieux résisté, la pratique du ski reste vitale. C'est le point positif de la crise sanitaire, elle aura montré que le ski (alpin) est indispensable à la bonne marche du territoire, essentiel dans l'écosystème de la montagne. Nous travaillons tous sur la complémentarité entre les saisons. **Nous avons besoin de sécuriser la partie hivernale avec la garantie neige de culture, et la partie estivale doit s'allonger avec des offres séduisantes** ».

## Un bref résumé du sondage effectué par notre collectif,

auprès des résidents et des habitants de la région sur leurs motivations à fréquenter notre village : 105 personnes y ont participé. Ce sont des fidèles de Gresse en Vercors. Ils apprécient le cadre, la beauté des paysages, une nature préservée, la convivialité, le calme, les prix attractifs, la proximité du bassin grenoblois, la diversité d'activités été-hiver, une station village familiale. 87 % pratiquent le ski alpin, 50 % le ski de fond  
81 % font d'autres activités (notamment la randonnée en été).  
85 % sont favorables à la réalisation de l'installation des 9 enneigeurs sur la piste de chamois.

\*\*\* Un rendez-vous à ne pas manquer ! Je vote OUI

